

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 14 MARS 2014

Date de convocation : 07/03/2014, d'affichage : 07/03/2014.

Conseillers en exercice : 15, présents : 10, votants : 11,

L'an deux mil quatorze, le 14 mars à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **SOUPLY** Patrick, **CHASSELON** Jean-Claude, **FELIX** Jean-François, **POTIER** Bruno, **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, **FRENOIS** Christophe, **VAILLANT** Jean-Pierre, **BOURY** Chantal, **LETUPPE** Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **DUPUIS** Jacques,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **FORMAN** Philippe, **MARCHAND** Jean-Claude, **HULOT** Philippe.

Avaient donné pouvoir : M. **DUPUIS** Jacques à M. **FRENOIS** Christophe, M. **LETUPPE** Frédéric a été élu secrétaire de séance.

CONTRAT D'EMPLOI A VENIR :

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 16 décembre 2013 dans laquelle avait été discuté la mise en place d'un contrat emploi d'avenir pour s'occuper des enfants de la classe de la Directrice de l'école (classe maternelle).

Il fait savoir qu'il est urgent de procéder à l'embauche d'une personne qui pourrait prétendre à ce type de contrat pour 24 heures par semaine.

Cette personne serait chargée d'accompagner les enfants des écoles dans les gestes de la vie quotidienne sous l'autorité de l'enseignante pour 15 heures par semaine pendant les périodes scolaires, et de l'entretien des locaux communaux (école, mairie, salle polyvalente, etc...) pendant le reste du temps.

Il rappelle que ce contrat bénéficie d'une aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après discussion, par 9 voix pour et 2 voix contre dont un pouvoir,

Décide la mise en place d'un contrat emploi d'avenir pour 24 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an à compter du 05 mai 2014.

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2014 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- vu la délibération du conseil syndical du SIVOS de Péronne du 23 décembre 2013,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2014 au SIVOS de la Région de Péronne, par versement d'une participation qui sera inscrite au budget 2014 à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

CHEQUE DE REGLEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES CONCERNANT MME FOY CATHERINE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Accepte le chèque émanant de APRIL Entreprise et Collectivités, d'un montant de 1463,04 € (mille quatre cent soixante trois euros et 04 centimes) concernant le règlement d'indemnités journalières de Mme LAMBOT épouse FOY Catherine pour la période allant du 29 juin 2013 au 09 septembre 2013.

COURRIER DE L'ASSOCIATION ROCK & DANSE (location de la salle polyvalente et de la vaisselle) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 28 janvier 2014, émanant de l'Association Rock & Danse, qui sollicite le Conseil Municipal pour la gratuité de la salle polyvalente et de la vaisselle pour sa soirée anniversaire des 20 ans qui aura lieu le 05 avril prochain.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer la salle polyvalente et la vaisselle gratuitement à l'Association Rock & Danse pour sa soirée anniversaire qui aura lieu le 05 avril 2014.

COURRIER DE L'APE (location de vaisselle) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 26 février 2014, émanant de l'APE, qui sollicite le Conseil Municipal pour la gratuité de la vaisselle pour son repas qui aura lieu le 15 mars prochain.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer la vaisselle gratuitement à l'APE pour son repas qui aura lieu le 15 mars 2014.

RETROCESSION DE LA VOIRIE RUE NOUVELLE :

Comme lors de sa réunion du 16 décembre 2013,
Le Conseil Municipal, considérant que la voirie sise rue Nouvelle (**parcelle AD n°150**) ainsi que les trottoirs ont été complètement rénovés par la Maison du Cil (travaux réceptionnés le 16 décembre 2013),

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide la rétrocession de celle-ci dans le domaine communal.

**MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES
DES 23 ET 30 MARS 2014 :**

LE 23 MARS 2014 :

BUREAU DE VOTE :

- ⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**
MM. SOUPLY, CHASSELON, BOURY, LETUPPE,
- ⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**
MM. CHASSELON, BOURY, JADIN, LETUPPE,
- ⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**
MM. FELIX, FRENOIS, SLOSARCZYK, PORTANT,
- ⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**
MM. POTIER, TALON, COCHENNEC, VANDINI,
- ⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**
MM. TREFCON, DE LE VALLEE, HINCKELLRIN, CLAEYS,
- ⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**
MM. VAILLANT, POULLE, SWIATHY, KRAJDA,
- ⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**
MM. SOUPLY, CHASSELON, BOURY, LETUPPE,

Membres du bureau de vote .

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

LE 30 MARS 2014 :

BUREAU DE VOTE :

- ⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**
MM. SOUPLY, CHASSELON, BOURY, LETUPPE,
- ⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**
MM. CHASSELON, DUMONT, DEBREYNE,
- ⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**
MM. FELIX, RENAUX, ARESTA,
- ⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**
MM. POTIER, SIROT, SOUPLY,
- ⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**
MM. TREFCON, BOUCLY, SIMON,
- ⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**
MM. VAILLANT, POULLE, PARIZOT, SOUPLY,
- ⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**
MM. SOUPLY, CHASSELON, BOURY, LETUPPE,

Membres du bureau de vote .

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier réponse émanant de la société LEFRANT RUBCO daté du 10 février 2014 concernant la demande de réfection du trottoir « accès poids-lourds ».

Dans ce courrier, cette société fait savoir que les camions ne sont pas sa propriété et qu'ils empruntent l'accès qui se situe sur le domaine communal et que c'est donc à la commune de prendre en charge les travaux de réfection du trottoir.

Dans ce même courrier, elle informe la mairie que les dispositions nécessaires ont été prises pour réaliser l'élagage des arbres qui bordent son site.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir que depuis l'ouverture de la médiathèque, plus de 200 personnes y sont déjà inscrites. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur CHASSELON Jean-Claude demande pourquoi le panneau FISAC n'indique pas l'école, l'église et la mairie.

Il fait savoir que celui-ci est très mal positionné et demande s'il n'est pas possible de rajouter des lames pour les indiquer ?

Mme TREFCON Virginie demande s'il n'est pas possible de mettre du poison pour détruire les rats du côté de chez M. MENNECART ?

M. Christophe FRENOIS demande si le maire compte rembourser la somme engagée dans l'impasse privée FERREIRA.

Il informe aussi qu'il a prévenu la presse et demande au maire de rencontrer celle-ci pour répondre à cette question.

Monsieur le maire répond qu'il était dans ses intentions de rencontrer très prochainement la presse pour cette affaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 13 minutes.

Suivent les signatures...